

Application le 1er septembre 2025 pour les Clients existants avec un abonnement autre que gratuit avant le 1er septembre 2025. Application dès le 1er septembre 2025 pour tout nouveau Client à partir de cette date.

## Conditions Générales d'Utilisation EDUSIGN au 1 septembre 2025

### PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation des logiciels EDUSIGN en mode SaaS (ci-après les « CGU ») sont applicables aux Clients dès leur date d'entrée en vigueur et remplacent les précédentes.

EDUSIGN est une Société par Actions Simplifiée au capital de 833,01 €, dont le siège est établi au 131 Boulevard Carnot 78110 Le Vésinet, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 882 064 165.

Les applications mobiles ou web sous la propriété intellectuelle de EDUSIGN, edusign.app, edusign.com et edusign.fr, connus sous le nom de EDUSIGN ou Edusign, sont des Services proposés par la SAS EDUSIGN.

Le Client, après avoir pris connaissance des potentialités, de la finalité, des fonctionnalités, du caractère standard et du mode opératoire du service SaaS identifié au devis, et après avoir eu l'opportunité de (et le temps nécessaire pour) solliciter auprès d'EDUSIGN une présentation détaillée du Logiciel, a décidé de bénéficier de ce dernier. Le Client reconnaît avoir reçu l'ensemble des informations et conseils permettant de prendre la mesure de la proposition d'EDUSIGN et s'être assuré de la conformité du Logiciel à ses besoins.

Il appartient au Client de s'assurer :

- de l'adéquation du Logiciel à ses besoins propres, notamment sur la base des indications fournies dans la documentation qui lui a été présentée ;
- qu'il dispose de la compétence nécessaire pour l'accès aux Services et pour l'utilisation du Logiciel.
- qu'il dispose d'une bande passante et d'un accès au réseau suffisamment dimensionnés pour accéder au Logiciel suivant les pré-requis EDUSIGN.

Il appartient au Client de vérifier, conformément aux usages de sa profession, les résultats obtenus à l'aide du Logiciel.

### 1. DÉFINITIONS

«**Administrateur**» : désigne la ou les personne(s) nommée(s) par le Client parmi ses Utilisateurs en charge de la gestion des droits et accès au Logiciel et possédant les droits lui permettant d'accéder

aux fonctions d'administration.

«**Anomalie**» : désigne, suivant les services de maintenance souscrits, un dysfonctionnement du Logiciel, reproductible par EDUSIGN, empêchant son utilisation conformément à la Documentation.

«**Contrat**» : désigne les CGU, et ses éventuels devis, annexes et bon de commande.

«**Destination**» : désigne l'objet pour lequel le Logiciel a été conçu.

«**Documentation**» : désigne la description des fonctionnalités et du mode d'emploi du Logiciel. Elle est fournie sous forme électronique en langue française. Toute autre documentation est exclue du cadre du Contrat, notamment la documentation commerciale et la documentation de formation.

«**Dysfonctionnement**» : désigne toute difficulté d'accès à la Plate-forme d'Exploitation constatée par EDUSIGN.

«**Logiciel**» : désigne l'ensemble de fonctionnalités d'un ou plusieurs programmes standard et leurs documentations, conçus pour être fournis à plusieurs utilisateurs en vue d'une même utilisation. Dans le cadre des CGU, le Logiciel correspond :

- à la version standard diffusée par EDUSIGN au moment de la signature du devis, hors personnalisations ou autres développements spécifiques ;
- à ses mises à jour ultérieures, le cas échéant.

«**Plate-forme d'Exploitation**» : désigne l'ensemble des matériels, progiciel, système d'exploitation, base de données et environnements fournis par EDUSIGN sur lequel sera effectuée l'utilisation du Logiciel.

«**Services**» : désigne les prestations délivrées par EDUSIGN dans le cadre du Contrat

«**Application mobile**» : désigne les prestations délivrées par EDUSIGN dans le cadre du Contrat

«**Identifiants**» : Identifiants propres à l'Utilisateur, comprenant généralement un nom d'utilisateur et un mot de passe

«**Internet**» : Désigne l'ensemble de réseaux interconnectés, lesquels sont localisés dans toutes les régions du monde

«**Utilisateur**» : désigne une personne physique ayant accès au Logiciel

EDUSIGN

131 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet, France.

Société immatriculée à Versailles sous le Numéro 882064165 et au Capital de 833,01€

«**Client**» : désigne une personne physique ou morale ayant conclu un Contrat ou possédant un abonnement payant avec EDUSIGN en vue de l'accès aux Services de EDUSIGN.

«**Les Parties**» : désigne le Client et EDUSIGN

## 2. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (« les CGU

») ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de l'accès aux Services et/ou de l'utilisation du Logiciel. Tout accès aux Services et/ou utilisation du Logiciel suppose la connaissance des CGU et entraîne leur acceptation irrévocable et sans réserve.

## 3. CONDITIONS D'ACCÈS AU LOGICIEL

L'accès au Logiciel ne peut s'effectuer qu'au travers du réseau Internet et nécessite au préalable une connexion audit réseau à l'adresse Internet ou via l'Application Mobile communiquée au Client. Le Client sera seul responsable de sa connexion au réseau Internet et de tous les frais associés notamment les communications téléphoniques.

Le nombre d'Utilisateurs autorisés correspond au nombre d'abonnés définis dans le bon de commande. Chaque Utilisateur connecté a son propre login (identifiant et mot de passe). La gestion des accès se fait par l'intermédiaire de l'Administrateur :

- Création d'Utilisateurs et de login associés (dans la limite du nombre d'utilisateurs défini dans le Contrat).
- Suppression ou modification de login.
- Gestion des règles de sécurité et des droits d'accès pour chaque Utilisateur.

Les Utilisateurs peuvent effectuer une modification de leur mot de passe moyennant une demande sur une des plateformes EDUSIGN ou en demandant à son Administrateur.

## 4. FONCTIONNEMENT ET EXPLOITATION

Modalités d'accès aux Services pour chacun des Utilisateurs :

Les codes d'accès au Logiciel étant déterminés par le Client, EDUSIGN ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage résultant de l'accès au Logiciel par un Utilisateur désigné par le client, ou par un tiers non désigné par le Client et qui aurait eu accès à la suite d'un défaut de confidentialité des codes d'accès imputable au Client

Dans ce cadre, le Client s'engage tant en son nom qu'au nom et pour le compte des Utilisateurs qu'il aura désignés, à informer immédiatement EDUSIGN de toute utilisation des codes d'accès au Logiciel qu'il jugerait frauduleuse.

EDUSIGN s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des Services.

En cas d'incident sur le réseau, EDUSIGN s'oblige à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin de rétablir l'accès aux Services dans les meilleurs délais.

Pour des nécessités techniques, EDUSIGN se réserve le droit, sous réserve d'un préavis de quatre (4) jours calendaires, d'interrompre temporairement tout ou partie des Services. Les interruptions programmées le seront dans la mesure du possible en dehors des heures de bureau (9h00 à 18h00 heure de Paris). Dans tous les cas, elles ne pourront dépasser quatre (4) heures consécutives dans les heures et jours de bureau.

Les équipements EDUSIGN sont prévus pour une exploitation 24h/24.

En cas d'interruption des Services provoquée par la défaillance d'un matériel, EDUSIGN s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour rétablir les Services dans les meilleurs délais.

EDUSIGN assure, dans le cadre des règles de sécurité physique et logique en vigueur au jour de la signature du devis, la protection de l'ensemble de la Plateforme d'Exploitation, des résultats, des traitements et des transmissions effectués, ainsi que des sauvegardes réalisées sur la Plateforme d'Exploitation.

Ces règles de sécurité sont disponibles sur simple demande auprès de EDUSIGN.

## 5. CHANGEMENT DU SERVICE

EDUSIGN innove constamment et trouve des moyens de fournir à nos utilisateurs de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services. Par conséquent, nous pouvons, sans préavis, modifier le Service, ajouter des fonctionnalités, et moyennant un préavis de 3 mois, cesser de fournir le Service ou des fonctionnalités du Service à vous ou aux utilisateurs en général, ou créer des limites d'utilisation du Service.

Dans le cas où une modification du service venait à ne plus permettre au Client de remplir la mission pour laquelle il utilise EDUSIGN selon les éléments présents au contrat, le Client pourra procéder à la

EDUSIGN

131 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet, France.

Société immatriculée à Versailles sous le Numéro 882064165 et au Capital de 833,01€

résiliation du contrat en informant EDUSIGN par écrit préalablement à la date d'application du changement. Le cas échéant, le Client (i) ne sera pas redevable des redevances futures et (ii) pourra demander à être indemnisé au prorata temporis dudit arrêt ou de ladite modification du Service. (iii) Le client restera redevable des sommes dûes jusqu'à la date de résiliation du Service.

## 6. DROITS D'UTILISATION

Le droit d'utiliser le Logiciel est accordé par EDUSIGN au Client pour la durée du Contrat.

Le Logiciel doit être utilisé conformément aux stipulations du Contrat, ainsi qu'aux prescriptions et consignes d'utilisation, de sécurité et de bon fonctionnement contenues dans la Documentation présentée au Client.

Le Logiciel devra être utilisé conformément à sa Destination, pour les seuls besoins propres du Client, dans la limite du nombre d'Utilisateurs convenu.

Le Client s'engage à solliciter d'EDUSIGN un devis complémentaire s'il a besoin de créer des utilisateurs au-delà du nombre maximum figurant au Contrat. En cas de dépassement constaté par EDUSIGN du nombre maximum d'Utilisateurs figurant au Contrat, le Client deviendra immédiatement redevable envers EDUSIGN d'une redevance supplémentaire au tarif en vigueur.

Toute utilisation non expressément autorisée par EDUSIGN au titre du Contrat est illicite, conformément à l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

Il est notamment interdit au Client de procéder à :

- Toute forme d'utilisation du Logiciel ou de la Documentation de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un progiciel ou d'un progiciel similaire, équivalent ou de substitution;

Toute mise à disposition directe ou indirecte du Logiciel ou de la Documentation au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession ou prêt, même à titre gratuit, ou de le confier à un prestataire quelconque dans le cadre d'une externalisation sauf en cas d'accord préalable écrit d' EDUSIGN ;

- Toute utilisation pour un traitement non autorisé par EDUSIGN.

## 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EDUSIGN déclare détenir l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la conclusion

du Contrat. Selon les dispositions de l'article 19.8 "Marques", le dépôt à l'INPI vaut aussi bien pour la marque que pour le Logiciel.

Le droit d'utilisation accordé par EDUSIGN par le Contrat n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice du Client.

En conséquence, le Client s'interdit tout acte, pouvant avoir pour objet ou pour effet de porter atteinte directement ou indirectement aux droits d'EDUSIGN sur le Logiciel, qui est notamment protégé par le Code de la propriété intellectuelle.

Le Client garantit en outre être titulaire ou avoir un droit d'usage des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les données et contenus. En conséquence le Prestataire dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des données et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client. Le Client garantit le Prestataire à première demande contre tout recours qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

## 8. GARANTIE EN CONTREFAÇON

EDUSIGN garantit qu'il dispose de tous les droits de propriété intellectuelle permettant de conclure le présent Contrat et qu'à ce titre, les Services fournis en exécution du présent Contrat ne portent pas atteinte à des droits de tiers et ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante.

EDUSIGN garantit le Client contre toute action en revendication de tiers sur le fondement de la contrefaçon, de la concurrence déloyale et/ou des agissements parasitaires résultant de, ou liée à l'utilisation des Services par le Client. EDUSIGN prendra à sa charge l'ensemble des condamnations au principal, frais et accessoires auxquels pourrait être condamné le Client par une décision de justice.

Le Client assure la responsabilité éditoriale éventuelle de l'utilisation des Solutions. Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des données et contenus publiés, diffusés, téléchargés et transmis dans le cadre de l'utilisation des services.

## 9. ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE, CHAT ET EMAIL – MAINTENANCE – SUPPORT TECHNIQUE

Pendant la durée du Contrat, le Client bénéficie de la fourniture et l'installation des mises à jour correctives et technologiques de la Plateforme d'Exploitation.

Le Prestataire assure les maintenances

EDUSIGN

131 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet, France.

Société immatriculée à Versailles sous le Numéro 882064165 et au Capital de 833,01€

correctives, proactives ou suite à une anomalie remontée par le Client, et évolutives des Solutions.

Les maintenances évolutives liées à des demandes spécifiques du Client seront, quant à elles, facturées sur une base forfaitaire journalière, faisant l'objet d'un bon de commande séparé. Sous réserve de l'acceptation par le Prestataire de ladite évolution.

Le Prestataire s'engage à fournir ses meilleurs efforts afin que ces actions de maintenance ne perturbent pas l'utilisation normale des Solutions en production ou l'activité du Client.

Le Prestataire n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants :

- refus du Client de collaborer avec le Prestataire dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- utilisation des Solutions de manière non conforme à leur destination ou à leur documentation ;
- modification non autorisée des Solutions par le Client ou par un tiers ;
- manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat ;
- défaillance des réseaux de communication électronique ;
- acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation des Solutions

EDUSIGN fournira une assistance disponible par chatbot et chat live directement sur le Logiciel. EDUSIGN fournira une assistance par email à [support@edusign.fr](mailto:support@edusign.fr).

Dans le cadre du Contrat, EDUSIGN met à la disposition du Client une équipe de consultants support pour assurer l'assistance technique et fonctionnelle du Logiciel. Cette assistance n'est pas dédiée au Client.

Exception faite des jours fériés et des jours exceptionnels de fermeture d'EDUSIGN, et sauf cas de force majeure tels que définis aux présentes, les heures d'intervention de cette équipe d'assistance sont de 9h00 à 18h00 (heure métropolitaine) du lundi au vendredi. EDUSIGN se réserve le droit de ne pas répondre à un appel téléphonique pour quelques raisons que ce soit.

EDUSIGN se réserve le droit de modifier ces horaires et préviendra par tout moyen à sa

convenance le Client des nouvelles plages horaires.

Les Services comprennent les prestations suivantes:

- Un accès à l'assistance téléphonique pour l'Administrateur formé fournie exclusivement en accompagnement à l'utilisation du Logiciel ou pour le traitement des Anomalies. Le nombre d'appels téléphoniques n'est pas limité.

- La mise à jour du Logiciel sous réserve des dispositions du présent article.

La nécessité de réaliser une mise à jour est décidée unilatéralement par EDUSIGN au regard des évolutions légales et/ou technologiques.

Les mises à jour sont directement mises en œuvre par EDUSIGN sur le Logiciel et peuvent intégrer, selon les cas :

- o La correction des Anomalies,
- o L'apport d'améliorations des fonctions existantes.

Sont exclues des prestations réalisées par EDUSIGN au titre du présent Contrat :

- Une utilisation du Logiciel non conforme à la Documentation, aux consignes d'utilisation ou à sa Destination, ou encore une utilisation anormale, quelle que soit la raison (notamment en cas de négligence, erreur de manipulation, accident...);

- Tous travaux ou fournitures non explicitement mentionnés dans le Contrat, y compris la formation par téléphone du personnel du Client.

- Un problème de compatibilité entre le Logiciel et tout autre matériel du Client ou une défaillance de ce matériel ;

- La fourniture d'un réseau de télécommunications permettant l'accès au Logiciel ;

- Un problème de compatibilité entre les réseaux de télécommunications et le Logiciel;

- Une défaillance de l'un des éléments constituant l'environnement logiciel du Client (système d'exploitation, autres logiciels ou progiciels, systèmes réseaux...);

- D'une façon générale, le non-respect par le Client de ses obligations au titre du Contrat, et de tout autre contrat conclu avec EDUSIGN.

## 10. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Contrat ne couvre pas les prestations complémentaires préconisées par EDUSIGN ou sollicitées par le Client pour répondre à ses besoins spécifiques. Ainsi, par exemple, les prestations de conseil, de formation et de consulting feront l'objet d'un bon de commande séparé entre le Client et EDUSIGN.

Toute demande d'opération de maintenance devant être réalisée par le Prestataire à la seule

EDUSIGN

131 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet, France.

Société immatriculée à Versailles sous le Numéro 882064165 et au Capital de 833,01€

demande du Client, transmise par mail ou chat au support Edusign et devra l'être dans un délai d'au moins un (1) mois avant la date effective de mise en production souhaitée de l'opération de maintenance susvisée. Il est par ailleurs convenu dans ce cadre que le Prestataire interviendra dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la date de première demande du Client. Les demandes de maintenance transmises par le Client peuvent être déclenchées, sans que cette liste soit limitative, dans les cas suivants :

Modification d'un point d'accès (« endpoint ») dans l'environnement de recette ou de production du Client et nécessitant action du Prestataire ;

Modification d'une adresse réseau dans l'environnement de recette ou de production du Client et nécessitant action du Prestataire ;

Modification de règle de sécurité dans l'environnement de recette ou de production du Client et nécessitant action du Prestataire ;

Modification de méthodes d'accès ou de récupération de données dans l'environnement de recette ou de production du Client et nécessitant action du Prestataire ;

Plus généralement tout ajout, modification ou suppression d'un élément technique ou fonctionnel dans tout environnement du Client et nécessitant action du Prestataire afin de garantir le bon fonctionnement de l'Application Mobile.

Cette opération de maintenance sera facturée au tarif en vigueur tel que défini au contrat ou CGU. EDUSIGN se réserve le droit de refuser une opération de maintenance et en apportera la justification au Client dans l'intention d'identifier une solution alternative.

Toute demande d'opération de maintenance devant être réalisée par le Client à la seule demande du Prestataire, transmise par mail uniquement, devra l'être dans un délai d'au moins un (1) mois avant la date effective de mise en production souhaitée de l'opération de maintenance susvisée. Il est par ailleurs convenu dans ce cadre que le Client interviendra dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la date de première demande du Prestataire. Les demandes de maintenance transmises par le Prestataire peuvent être déclenchées, sans que cette liste soit limitative, dans les cas suivants :

Ajout, modification, ou suppression d'adresse IP dans le Firewall du Client dans son environnement de recette ou de production ;

Ajout ou modification de contraintes de sécurité indispensables à la garantie de la sécurité ou la continuité du Service dans l'environnement de recette ou de production du Client ;

Ajout, modification ou suppression de procédures obligatoires et imposées par Apple ou Google relatives à leurs plateformes mobiles, à réaliser dans l'environnement de recette ou de production

du Client ;

Plus généralement tout ajout, modification ou suppression d'un élément technique ou fonctionnel dans tout environnement du Client est nécessaire au bon fonctionnement de l'Application Mobile.

Le Client se réserve le droit de ne pas procéder à la maintenance dans le délai imparti sans impact financier. En cas de retard dans l'exécution de la part du Client, EDUSIGN ne saurait être tenu responsable de ses obligations liées aux produits et services impactés par cette inaction.

## 11. COLLABORATION

Afin de permettre la réalisation de ce service, le Client

s'engage notamment :

- À se reporter à la Documentation avant chaque demande d'intervention ;
- À mettre à disposition d'EDUSIGN toute information nécessaire demandée par EDUSIGN pour la compréhension et la résolution des Anomalies rencontrées ;
- À désigner, en son sein, un interlocuteur compétent en charge du traitement des Anomalies, et à ce qu'il soit disponible pendant toute l'intervention d'EDUSIGN ;
- À faciliter l'accès du personnel de EDUSIGN à toutes ses installations si cela était nécessaire et à assurer au personnel de EDUSIGN un libre accès aux locaux ainsi qu'à lui indiquer un correspondant adéquat ;
- À installer et administrer ses équipements et applications non fournis par EDUSIGN, ainsi que ses réseaux.

De plus, nous sommes heureux de recevoir vos commentaires, idées ou suggestions (collectivement, les "commentaires"), mais vous acceptez que nous puissions utiliser vos commentaires non confidentiels sans aucune restriction ni obligation envers vous, même après la résiliation du présent accord. La présente section ne limite ni n'affecte les droits que vous pouvez avoir en vertu des lois applicables en matière de protection des données.

## 12. RÉSILIATION

### 12.1. Résiliation pour faute

En cas de manquement par l'une des Parties à une obligation essentielle prévue au Contrat, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de première présentation d'une lettre recommandée avec avis de réception ou d'un email notifiant le manquement en cause, l'autre Partie pourra résilier le Contrat par lettre recommandée avec avis de réception ou

email, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en application du Contrat.

La résiliation pour faute prend effet à la date de première présentation de sa notification, et elle entraîne la suspension immédiate de tous les accès du Client aux Services.

La résiliation ou la fin, pour quelque raison que ce soit, du présent contrat ne donne pas lieu au remboursement des sommes encaissées par EDUSIGN.

Sauf en cas de résiliation aux torts du Prestataires, les sommes dues au titre de l'année en cours figurant au bon de commande et non encore échues deviennent immédiatement exigibles. En cas de résiliation aux torts du Prestataire, le Prestataire remboursera le Client toute somme que le Client lui aurait déjà versée au titre de l'année en cours, au prorata du temps passée à date effective de résiliation.

Le Client cessera d'avoir accès aux Solutions à la date effective de résiliation.

Les prestations de réversibilité seront mises en œuvre conformément à l'article 13.

## **12.2. Cessation d'activité du Prestataire**

En cas d'arrêt de service dû à la cessation d'activité du Prestataire, le Prestataire fera part de l'arrêt du service au minimum six (6) mois avant celle-ci, sauf impossibilité dûment justifiée.

## **13. SAUVEGARDE DES DONNEES DU CLIENT APRES RESILIATION - RÉVERSIBILITÉ**

En cas de résiliation du Contrat par le Client ou par EDUSIGN et quelle que soit la cause, le Client pourra demander sous dix (10) jours ouvrés par email à [dpo@edusign.fr](mailto:dpo@edusign.fr) ou par lettre recommandée une sauvegarde des données hébergées sur un périphérique de stockage choisi par EDUSIGN ou par e-mail, qui sera effectuée sous dix (10) jours ouvrés pour cette prestation.

EDUSIGN devra garantir, lors du transfert pour la reprise, la sécurité des données qui lui ont été confiées.

A l'issue de la phase de réversibilité, sur demande du Client, les Parties signeront un procès-verbal confirmant la conformité des opérations de réversibilité réalisées.

Si le Client en fait la demande expresse, EDUSIGN s'engage à effacer et supprimer de son système les données appartenant au Client. Cette suppression aura lieu dans les dix (10) jours ouvrés suivant la demande du Client. EDUSIGN ne sera alors plus responsable de l'archivage des

feuilles de présence ou de toute autre données du Client. Les procédés de destruction sont conformes aux réglementations en vigueur. Sur demande du Client, EDUSIGN justifiera la destruction des données par la remise d'un procès-verbal de destruction.

EDUSIGN se réserve le droit de conserver les données nécessaires au bon fonctionnement de ce service pour une durée maximale de 10 ans ou pour la durée maximale légale autorisée si cette durée est moindre, sauf demande contraire expresse du client.

## **14. RESPONSABILITÉ**

### **14.1. Responsabilité du Client**

Le Client et l'Utilisateur s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles, de respect de la vie privée et plus généralement s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur.

Les Parties reconnaissent que seul le Client dispose de la capacité à maîtriser et à connaître le contenu transitant par la Plateforme d'Exploitation.

Dans le cadre des activités de développement d'intégrations demandés par le Client avec d'autres logiciels et de maintenance effectuées par le Prestataire, le Client est dans l'obligation de devoir fournir au Prestataire au moins un compte Utilisateur (qualifié de « compte test ») par profil d'Utilisateur (pouvant inclure mais ne se limitant pas aux profils suivants : étudiant, enseignant, personnel administratif, ancien étudiant), contenant un jeu de données non-nul et relatif à chaque fonctionnalité souhaitée par le Client, et devant impérativement être maintenu en état de fonctionnement par le Client. L'ensemble des engagements du Prestataire relatifs au traitement des données, demeurent valables et applicables pour ce « compte test ».

A défaut de la fourniture par le Client d'au moins un « compte test » répondant aux critères ci-avant, le Prestataire ne pourra pas procéder à la bonne réalisation des évolutions, corrections, activités de maintenance (proactive ou réactive), ou toute autre activité relative aux Solutions décrites dans le présent Contrat. Le Prestataire ne pourra en conséquence pas être tenu responsable d'un quelconque manquement relatif à l'une des activités décrite ci-avant et plus globalement à toute activité, opération ou traitement nécessaire à la bonne conduite de la prestation.

Le Client garantit qu'il dispose de toutes les autorisations d'utilisation et/ou de diffusion sur le

territoire, des informations et données de toute nature, hébergées par EDUSIGN et est seul responsable des conséquences de leur mise à disposition du public.

Le Client s'interdit d'inclure dans les données hébergées par EDUSIGN des éléments illicites, tels que des propos diffamatoires et racistes.

En cas de manquement aux dispositions de la loi du 21 juin 2004 (« LCEN ») constaté par une autorité judiciaire au sens de cette même loi, ou en cas d'injonction délivrée par l'autorité judiciaire de supprimer un contenu litigieux, EDUSIGN pourra prendre toute disposition nécessaire pour supprimer ce contenu ou en empêcher l'accès, sans accord préalable du Client. Il devra seulement l'en informer, a priori ou a posteriori.

En cas de réclamation amiable ou de mise en demeure d'un tiers adressée à EDUSIGN estimant que le contenu est illicite ou lui cause un préjudice, EDUSIGN informera sans délai le Client.

S'il apparaît à EDUSIGN que des données hébergées pour le compte du Client sont manifestement illicites, EDUSIGN pourra prendre toute mesure utile afin de supprimer l'accès au contenu litigieux ou d'en rendre l'accès impossible, et en informera le Client.

La suspension ou l'interruption de l'accès au contenu pour les motifs mentionnés ci-dessus ne donnera droit au versement d'aucun dédommagement de la part d'EDUSIGN au Client.

Par ailleurs, le Client restera redevable à EDUSIGN de l'intégralité du prix convenu pendant toute la période de suspension ou d'interruption.

En tout état de cause, le Client garantit EDUSIGN des conséquences notamment financières de tout recours, toute action, et a fortiori toute condamnation auxquels EDUSIGN pourrait être exposée en raison de données illicites qu'il aurait fait héberger par EDUSIGN dans le cadre du Contrat.

#### **14.2. Responsabilité d'EDUSIGN**

Sans préjudice de ce qui précède, chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre Partie.

A cet égard, il est précisé que le Prestataire ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client ou des tiers, ce

qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution et les coûts de rechargement ou de récupération des données personnelles du Client, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive par le Prestataire de ses prestations. La responsabilité du Prestataire en cas de manquement prouvé à ses obligations contractuelles est en tout état de cause limitée à une somme équivalente au montant du contrat sur une période de 12 (douze) mois. Toutefois, cette limitation ne s'appliquera pas en cas de (i) violation de droits de propriété intellectuelle, (ii) de violation de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel ou des exigences contractuelles relatives à la protection des données à caractère personnel, et (iii) de manière générale à toute responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée par la loi.

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer de ne pas mettre les Solutions en capacité d'effectuer des opérations sortant du cadre de la prestation, et pouvant causer des dommages directs ou indirects.

En outre, aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations dans le cadre du Contrat, si un tel manquement résulte : d'une décision gouvernementale, en ce compris tout retrait ou suspension d'autorisations quelles qu'elles soient, d'une grève totale ou partielle, interne ou externe à l'entreprise, d'un incendie, d'une catastrophe naturelle, d'un état de guerre d'une interruption totale ou partielle ou d'un blocage des réseaux de télécommunications ou électrique, d'acte de piratage informatique ou plus généralement tout autre événement de force majeure présentant les caractéristiques définies par la loi et la jurisprudence.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation. La suspension des obligations ou le retard ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

#### **15. DÉCLARATION**

Le Client déclare bien connaître internet, ses caractéristiques et ses limites, et reconnaît notamment :

- Que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celle-ci circulant sur des réseaux

hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée

;

- Que certains réseaux spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès qui ne permettront pas l'accès au Logiciel.

- Que les utilisateurs du Logiciel sont susceptibles d'être localisés en tous lieux à travers le monde, et que le contenu du Logiciel peut être reproduit, représenté ou plus généralement diffusé sans aucune limitation géographique ;

- Que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toutes informations à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls

- Que la mise à disposition du contenu du Logiciel aux utilisateurs peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisées et être, en conséquence, corrompue en dépit de la délivrance par EDUSIGN d'un accès protégé par un mot de passe.

## 16. MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION

Le Client est informé et accepte expressément que, conformément aux dispositions légales applicables :

- Les Logiciels EDUSIGN comportent des dispositifs techniques (cookies ou autres technologies) qui notamment, lors d'une connexion Internet, permettent au Client via un web- service, soit automatiquement, soit le cas échéant à l'initiative d'EDUSIGN, d'envoyer à EDUSIGN des informations sur l'identification du Client (adresse IP),

- Les informations obtenues par EDUSIGN grâce à ces dispositifs techniques sont également susceptibles d'être utilisées par EDUSIGN dans le cadre de lutte anti-contrefaçon, pour repérer et empêcher une éventuelle utilisation illicite ou non-conforme du Logiciel.

## 17. FORCE MAJEURE

La responsabilité des Parties sera entièrement dérogée si l'inexécution d'une partie ou de la totalité des obligations mises à la charge de l'une d'elles résulte d'un cas de force majeure.

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendent l'exécution du Contrat et les parties se réunissent afin de déterminer les modalités de poursuite éventuelle de leurs relations.

Les parties prendront contact par email ou lettre recommandée avec accusé de réception.

Les parties ont 7 jours pour s'avertir d'un cas de force majeur. Les parties auront 14 jours pour répondre à cet avertissement. Les parties auront 30 jours pour négocier un nouvel accord ou décider de garder le présent accord.

Les échanges pourront se faire par tout moyen et en tout lieu communément décidé par les parties. En cas de désaccord, la réunion se tiendra à distance, à l'aide d'un logiciel de visioconférence choisi par EDUSIGN.

Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à un (1) mois, le Contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire entre les Parties.

De façon expresse sont considérés comme cas de force majeure ou de cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français : blocage, perturbation ou encombrement des réseaux de télécommunication, la mauvaise qualité du courant électrique, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, les intempéries, les épidémies, les tremblements de terre, les incendies, les tempêtes, les inondations, les dégâts des eaux, les restrictions gouvernementales ou légales, ainsi que les modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation.

## 18. DISPOSITIONS DIVERSES

### 18.1. Évolution des conditions générales

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement auprès de l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées au sein des présentes CGU ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause. L'annulation de l'une des stipulations des présentes CGU n'entraînera pas l'annulation de celles-ci dans son ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des signataires, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général des présentes. En cas d'annulation d'une des stipulations des présentes CGU, considérée comme non substantielle, les parties s'efforceront de négocier une clause économiquement équivalente.

### 18.2. Confidentialité

Les données appartenant au Client et gérées par les Services sont et demeurent la propriété du Client. EDUSIGN s'engage à garder ces données confidentielles, à n'effectuer, en dehors des nécessités techniques et de sauvegarde, aucune copie des données, à n'en faire aucune utilisation autre qu'à des fins statistiques ou que celles

prévues pour l'exécution du présent Contrat.

Réciproquement, le Client s'engage à garder une confidentialité totale sur les prix des services d'EDUSIGN dans le cadre du Contrat.

Chacune des Parties s'oblige à (i) tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à (ii) ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ; et (iii) n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes du Contrat.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant, (ii) seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant, (iii) seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue, (iv) seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité, ou (v) devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée du Contrat et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de 5 (cinq) ans après le terme du Contrat.

Chacune des Parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des informations confidentielles de l'autre Partie, dès la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause. Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre du Contrat. En particulier, le Prestataire se porte fort du respect par ses préposés, mandataires ou sous-traitants dûment autorisés, de l'engagement de confidentialité exposé ci-dessus et garantit que ces derniers sont soumis à un engagement de confidentialité comportant au minimum le même niveau d'obligations.

### **18.3. Renonciation**

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans le Contrat ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Le Client renonce irrévocablement à toute demande, réclamation, droit ou action à l'encontre d'EDUSIGN ou de l'une quelconque des sociétés du groupe auquel EDUSIGN appartient ayant trait à l'exécution du Contrat et qui serait formulée plus de douze (12) mois après avoir pris connaissance du fait générateur.

### **18.4. Cession du Contrat**

Le Contrat entre le Client et EDUSIGN est conclu intuitu personae.

En conséquence, les droits du Client découlant du Contrat ne peuvent être cédés, sous-licenciés, vendus ou transférés de quelque autre manière par le Client, sauf accord préalable écrit d'EDUSIGN.

### **18.5. Intégralité**

Le Contrat exprime l'intégralité des obligations des parties. En cas de difficultés d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par le Client, ne pourra s'intégrer au Contrat ni a fortiori y contrevenir ou en modifier la portée, à l'exception des commandes du Client acceptées par EDUSIGN.

Sauf exception stipulée de manière particulière en son sein, le Contrat ne peut être modifié que par un avenant dûment signé par les personnes autorisées ou mandatées par le Client et EDUSIGN.

### **18.6. Nullité**

Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée, et les Parties s'engagent à se rapprocher pour convenir d'une disposition similaire et purgeant le motif d'invalidité affectant la stipulation préexistante.

### **18.7. Référence commerciale**

Il est convenu que le Client autorise EDUSIGN à communiquer dans le cadre de ses campagnes de communication et promotion au sujet de la prestation de service définie par le présent Contrat, dans des conditions d'utilisation de l'image définies ci-après.

Le Client pourra demander à ce que l'utilisation de sa marque (nom et logos) fasse systématiquement l'objet d'une validation expresse et préalable. Le

Client pouvant refuser sans avoir à justifier de motif.

Le droit d'utiliser la marque (nom et le logo) du Client est accordé à EDUSIGN uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, quelle qu'en soit la raison. En outre, le Client demeure libre de retirer cette autorisation à tout moment pendant la durée du Contrat et ce sans avoir à justifier de motif. Dans cette hypothèse, le Prestataire devra immédiatement cesser toute utilisation sur tout support.

Le présent Contrat ne confère au Prestataire aucun droit sur les signes distinctifs du Client (marques, dénominations sociales, logo etc). En outre, le Prestataire s'engage à ne pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'image ni à la réputation du Client, ni à s'exprimer publiquement au nom du Client.

Le Client ne s'oppose pas aux actions de communication par EDUSIGN vis-à-vis d'autres contrats avec d'autres Clients et/ou personnalités du milieu de l'éducation afin d'y associer ses produits ou services.

### 18.8. Marques

EDUSIGN est une marque déposée propriété d'EDUSIGN. Sans autorisation expresse d'EDUSIGN, le Client et l'Utilisateur s'engagent à ne pas les utiliser ou les diffuser de quelque manière que ce soit.

### 18.9. Notifications

Toutes les notifications, pour être valides, devront avoir été effectuées à l'adresse mentionnée au Contrat, par lettre recommandée avec avis de réception ou par email. Tout délai courra à compter de la date de première présentation de ladite lettre ou email.

### 18.10. Non sollicitation de personnel

Sans accord exprès et préalable de l'autre Partie, chacune des Parties s'interdit expressément de solliciter en vue d'une embauche, ou d'embaucher directement ou indirectement tout membre du personnel de l'autre Partie participant ou devant participer à l'exécution du Contrat, même si la sollicitation initiale est suscitée par le membre du personnel lui même. Cette présente interdiction s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant les douze mois qui suivent la fin du Contrat. En cas de non-respect, la Partie défaillante sera redevable envers l'autre Partie d'une indemnité forfaitaire d'un montant égal aux salaires bruts perçus effectivement pendant les douze mois précédents le départ de la

personne sollicitée.

Dans le cas où l'une des Parties ne respecterait pas cette obligation, elle s'engage à dédommager l'autre Partie en lui versant immédiatement et sur simple demande, une somme forfaitaire égale à 4 (quatre) fois la rémunération brute mensuelle du salarié au moment de son départ.

### 18.11. Informatique et liberté

Les données personnelles recueillies sur le Client ou l'Utilisateur à l'occasion de la conclusion du Contrat, sont soumises aux dispositions de la loi n° 78-17 du 17 juin 2019 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés. Le Client dispose en conséquence du droit d'opposition, du droit d'accès et du droit de rectification prévu.

### 18.12. Loi et attribution de compétence

Le Contrat et documents associés sont régis par la loi française.

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du Contrat, les Parties conviennent de se réunir dans les 30 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiée par l'une des deux Parties.

En cas de litige et après quinze (15) jours à compter du démarrage d'une tentative de règlement amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce de Versailles (Yvelines) nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures sur requête ou d'urgence, et les procédures d'injonction de payer et leurs suites.

En cas de différend naissant à propos du présent contrat, les Parties s'obligent à recourir à la médiation avant toute saisine du juge. Un médiateur ayant des connaissances relatives à l'activité des Parties est désigné médiateur par les parties. Il est saisi par la partie la plus diligente et dispose alors d'un délai de un mois pour mener à bien cette mission. Les parties peuvent décider de proroger ce délai d'un commun accord. Aucune saisine du juge ne pourra avoir lieu avant son expiration, si ce n'est de l'accord exprès des parties. Celles-ci s'engagent à collaborer de bonne foi avec le médiateur.

Le médiateur a pour mission d'assister les parties afin qu'elles règlent amiablement leur différend. Le médiateur entend à cette fin chaque partie, ainsi que toute personne dont il jugerait devoir recueillir

les observations. Il peut solliciter la communication de tout document utile à sa mission. Le médiateur est tenu au secret professionnel. Sa rémunération est supportée de manière égale par les deux parties.

À la fin de sa mission, le médiateur rend un rapport exposant les diligences accomplies, les difficultés rencontrées et la solution qu'il préconise. Si les Parties sont d'accord avec la solution proposée, un contrat de transaction reprenant les concessions réciproques faites par les parties pour mettre fin au différend. Faute pour celle-ci de recueillir l'assentiment des deux parties, la plus diligente d'entre elles pourra saisir les arbitres compétents afin de faire trancher le différend.

La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une ou quelconque des stipulations du Contrat n'emporte pas nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations, qui conserveront tous leurs effets. Cependant, les Parties pourront, d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

## 19. MIS À DISPOSITION DES SERVICES

Le Service et tout EDUSIGN sont fournis " en l'état " et " selon la disponibilité " sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, d'exactitude, d'exhaustivité, d'actualité, d'absence d'interruption, de virus ou d'autres défauts, et de non-violation.

Votre seul recours contre nous en cas d'insatisfaction à l'égard du Service ou de tout EDUSIGN est de cesser d'utiliser le Service ou ledit EDUSIGN. En aucun cas, ni nous, ni nos sociétés affiliées, filiales, dirigeants, administrateurs, employés, agents, concédants de licence ou fournisseurs de services ne seront responsables de tout dommage, y compris, sans s'y limiter, les dommages indirects, consécutifs, spéciaux, accessoires ou punitifs, résultant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser le service ou EDUSIGN, que ce soit sur la base d'une garantie, d'un contrat, d'un délit ou de toute autre théorie juridique, et que nous ou nos sociétés affiliées soyons ou non informés de la possibilité de tels dommages.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, EDUSIGN n'assume aucune responsabilité pour (i) les erreurs, les fautes ou les inexactitudes de EDUSIGN ; (ii) les dommages corporels ou matériels, de quelque nature que ce soit, résultant de votre accès au service ou de son utilisation ; (iii) Tout accès ou utilisation non autorisé de nos

serveurs sécurisés et/ou de toute information, y compris les informations personnelles ou financières, qui y sont stockées ; (iv) Toute erreur, faute, perte, dommage ou accès non autorisé résultant de l'utilisation d'applications tierces par vous, par vos utilisateurs finaux ou par EDUSIGN en votre nom ; (v) Toute interruption ou cessation de transmission vers ou à partir du Service ; (vi) Tout bogue, virus, cheval de Troie ou autre qui pourrait être transmis à ou par l'intermédiaire de notre Service par un tiers ; (vii) toute erreur ou omission dans toute propriété intellectuelle de EDUSIGN ou pour toute perte ou dommage encouru à la suite de l'utilisation de toute propriété intellectuelle de EDUSIGN postée, envoyée par courriel, transmise ou autrement rendue disponible par le Service ; et/ou (viii) le contenu de l'utilisateur ou la conduite diffamatoire, offensante ou illégale de tout tiers. En aucun cas EDUSIGN, ses sociétés affiliées, ses agents, ses directeurs, ses employés, ses fournisseurs ou ses concédants de licence ne pourront être tenus responsables envers vous de toute réclamation, procédure, responsabilité, obligation, dommage, perte ou coût lié à la présente convention pour un montant supérieur au montant du contrat sur une période de douze (12) mois.

Cette section de limitation de responsabilité s'applique que la responsabilité alléguée soit basée sur un contrat, un délit, une négligence, une responsabilité stricte ou toute autre base, même si EDUSIGN a été avisé de la possibilité d'un tel dommage. La limitation de responsabilité qui précède s'appliquera dans toute la mesure permise par la loi dans la juridiction applicable et s'appliquera indépendamment du succès ou de l'efficacité des autres recours.

Certains États n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou consécutifs, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Le présent contrat vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre.

## 20. PAIEMENTS ET FACTURATION

Les utilisateurs du Service peuvent être amenés à fournir les détails de leurs coordonnées bancaires à EDUSIGN ou au prestataire de services de paiement retenu par EDUSIGN (le "PSP"). Les utilisateurs seront responsables du paiement de tous les frais applicables liés à leur utilisation du Service (les "Frais"). Vous êtes seul responsable de toutes les taxes fédérales, étatiques et locales, y compris les taxes de vente, d'utilisation, de TVA ou de transactions similaires imposées sur votre abonnement payant au Service, à moins que vous ne fournissiez à EDUSIGN un certificat

EDUSIGN

131 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet, France.

Société immatriculée à Versailles sous le Numéro 882064165 et au Capital de 833,01€

d'exonération fiscale valide (" Taxes "). Toutes les Taxes payables par vous seront indiquées séparément et exclues des Frais. Nonobstant ce qui précède, vous n'aurez aucune responsabilité pour les taxes qui sont statutairement imposées à EDUSIGN, y compris les taxes ou les frais basés sur le revenu net ou brut de EDUSIGN.

Tous les plans payants doivent indiquer un compte de paiement valide. Les comptes gratuits ne sont pas tenus de fournir des informations sur le compte de paiement. Nous vous facturerons immédiatement lors de toute mise à niveau du plan gratuit vers un plan payant.

Pour les plans de paiement mensuel, le service est facturé à l'avance sur une base mensuelle et n'est pas remboursable. Il n'y aura pas de remboursement ou de crédit pour les mois partiels de service, ni de remboursement pour les mises à niveau ou les déclassements, ni de remboursement pour les mois non utilisés avec un compte ouvert.

Pour les plans de paiement annuels, le service est facturé à l'avance pour des périodes d'abonnement d'un (1) an et n'est pas remboursable. Votre plan annuel sera automatiquement renouvelé pour des périodes d'abonnement successives d'un (1) an, à moins que votre Bon de Commande stipule autrement, et les frais applicables vous seront facturés à chaque anniversaire annuel de votre achat, sauf si vous annulez votre plan de compte avant la fin de la période annuelle en cours. Il n'y aura pas de remboursement ou de crédit pour des périodes de service partielles, de remboursement de mise à niveau ou de déclasserement, ou de remboursement pour des périodes non utilisées avec un compte ouvert.

Certains crédits peuvent s'appliquer lorsque vous achetez une mise à niveau du service ou que vous passez d'un plan mensuel à un plan de paiement annuel.

Dans la mesure où votre utilisation du Service dépasse les limites d'utilisation prévues dans votre plan de paiement (comme indiqué sur <https://edusign.fr/tarifs> ou <https://edusign.app/school/settings>), et incluant mais non limité aux catégories d'utilisation des émargements, de crédits de signature, de modèles de documents, d'alertes, d'utilisateurs, de modèles de questionnaires, d'envoi de questionnaires), EDUSIGN se réserve le droit de vous facturer des frais de dépassement pour toute utilisation excessive, à la seule discrétion de EDUSIGN.

Nous nous réservons le droit de modifier nos frais et d'instituer de nouveaux frais à tout moment (y compris, pour plus de clarté, pour tout

renouvellement), en vous en informant par courriel, par écrit ou sur papier, ou en publiant un tel avis sur notre site web, comme déterminé par EDUSIGN à notre seule discrétion, si votre relation avec EDUSIGN se base sur un bon de commande alors tout changement tarifaire ne pourra intervenir qu'à la date de renouvellement de Contrat sauf acceptation du Client d'une date plus proche. Votre utilisation du Service après une telle notification constitue votre acceptation de tous les frais nouveaux ou augmentés, sauf si votre relation avec EDUSIGN se base sur un bon de commande.

EDUSIGN propose également un paiement en ligne annuel ou mensuel. Si une de ces options est choisie, le paiement s'effectuera en chaque début de mois de consommation à compter du premier jour de facturation.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1342-10 du Code civil, il est expressément convenu que, dans l'hypothèse où seraient dues plusieurs factures et que le Client procéderait à un règlement partiel, EDUSIGN sera libre d'imputer ledit règlement comme bon lui semblera, nonobstant toute indication contraire émise par le Client.

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une facture à son échéance entraîne de plein droit :

L'application d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard ;

- Une pénalité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, ainsi que les frais de recouvrement bancaires et de gestion supplémentaires dépassant cette somme (suivi du recouvrement, courriers et frais téléphoniques de relance, représentation des rejets de prélèvement bancaire), sur justification ;

- La suspension de l'accès aux Solutions trente (30) jours calendaires après l'envoi par le Prestataire d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse ;

- La résiliation de plein droit du Contrat trente (30) jours calendaires après l'envoi par le Prestataire d'une seconde mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse, sans autre formalité.

La redevance de droit d'utilisation ainsi que toutes les autres sommes dues au titre des présentes sont indiquées hors TVA, droits de douane, retenues à la source et hors toutes taxes applicables, lesquelles sont à la charge du Client. Dans l'hypothèse où il existerait une retenue à la source, des droits de douane ou une taxe d'importation, le Client paiera ces taxes aux autorités fiscales compétentes et

adressera spontanément à EDUSIGN la preuve de leur paiement.

En outre, et sans préjudice de son droit à réclamer des dommages et intérêts par toute voie de droit, ni de son droit de résilier le Contrat, en cas de non règlement, trente

(30) jours au-delà du terme de paiement convenu, malgré mise en demeure restée infructueuse, EDUSIGN se réserve le droit de suspendre ses obligations au titre des présentes y compris l'accès au Logiciel, jusqu'à complet règlement du principal, des pénalités, des frais de rétablissement des Services et des intérêts.

Aucune compensation ne pourra intervenir sans l'accord préalable et par écrit d' EDUSIGN.

Cette suspension n'entraîne aucune modification du montant de la redevance mensuelle qui reste dû pour toute la période en cours.

Les Services reprendront dès que la cause de suspension aura été supprimée, sans prolongation de la période en cours.

Les factures émises par EDUSIGN comporteront ;

- Dates de fourniture du service
- Nom des Services souscrits
- Montant HT et TTC des Services
- Taux et montant de la TVA
- Désignation de l'établissement ou de la direction en charge du règlement de la facture (à défaut d'une désignation par écrit par le Client, l'Administrateur principal du compte, associé au nom du compte si existant, seront désignés)

Le paiement d'une facture par le Client ne vaut pas acceptation des prestations et n'interdit pas au Client d'exercer tout droit dont il dispose si une prestation était mal exécutée par le Prestataire.

## **21. Anti-corruption**

EDUSIGN et ses filiales s'engagent à exercer les activités en stricte conformité avec les dispositions de lutte contre la corruption et le trafic d'influence applicables aux secteurs publics et privés notamment celles prévues par la loi Sapin II (loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique), et/ou tout texte qui viendrait de les compléter et/ou s'y substituer.

EDUSIGN s'interdit, notamment, de promettre, d'offrir ou de recevoir, directement ou indirectement, tout avantage indu, pour lui-même ou pour autrui, aux fins d'accomplir, de s'abstenir d'accomplir ou de

faciliter un acte en violation de ses obligations légales, et/ou professionnelles et/ou issues du présent contrat.

EDUSIGN déclare et certifie, que lui-même et ses salariés, ses préposés et ses mandataires sociaux se conforment à l'ensemble des dispositions de la présente clause.

EDUSIGN se porte également fort du respect par ses sous-traitants de l'ensemble des dispositions de la présente clause.

EDUSIGN s'engage à tenir des comptes exacts conformément aux principes comptables dans lesquels sont consignées les dépenses financières générées par le contrat.

De plus, EDUSIGN déclare et certifie au Client qu'aucune somme (y compris des honoraires, commissions ou tout autre avantage pécuniaire indu) ou aucun objet de valeur (y compris des cadeaux, déplacements, repas ou divertissements inappropriés) n'a été ou ne sera remis directement ou indirectement, à un employé, directeur ou mandataire social du Client dans le but d'obtenir le contrat ou de faciliter son exécution.

Le Client s'autorise à réaliser à tout moment des audits.

En cas de non-respect par EDUSIGN ou ses représentants des dispositions du présent article, le Client sera en droit de résilier le contrat avec effet immédiat, par lettre recommandée avec avis de réception, sans versement d'indemnités et sans préjudice des dommages-intérêts ou recours prévus par la loi.

## **22. Lutte contre le travail illégal**

EDUSIGN s'engage à être en conformité avec la réglementation relative au travail dissimulé et satisfaire à l'ensemble des obligations légales, notamment fiscales et sociales, en vigueur.

EDUSIGN s'engage à fournir au Client, sur demande écrite, jusqu'au terme du contrat, les documents justifiant de la régularité de sa situation fiscale et sociale, ainsi que tout autre document dont la remise aura été rendue obligatoire par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Dans ce cadre, EDUSIGN est tenu de mettre à jour

EDUSIGN

131 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet, France.

Société immatriculée à Versailles sous le Numéro 882064165 et au Capital de 833,01€

régulièrement ses documents et, le cas échéant, de se conformer dans les meilleurs délais aux demandes de rectifications ou de mise à jour conformément au décret 2011-1601 en vigueur au 1er janvier 2012 et à toute évolution législative et réglementaire futures régissant la matière.

## **23. Audit**

Le Client se réserve la possibilité de procéder ou de faire procéder, à ses propres frais, par des membres de son personnel ou un cabinet extérieur, non concurrent d'EDUSIGN, à un audit dans les locaux d'EDUSIGN, au maximum une fois par an. Le Client devra en aviser EDUSIGN par écrit au moins cinq (5) jours ouvrés à l'avance en lui communiquant :  
la liste des sites visités,  
l'objet et le périmètre de l'audit,  
l'identité de la ou des personnes qui effectueront l'audit.

Cet audit pourra porter sur les conditions d'exécution des prestations et d'une manière générale, sur l'analyse du respect du contrat, des lois et règlements.

EDUSIGN s'engage à répondre aux demandes d'audit du Client et s'engage à collaborer de bonne foi avec l'auditeur et à lui faciliter l'audit en lui procurant toutes les informations nécessaires et en répondant à ses demandes.

Ledit audit ne devra pas créer de perturbations dans le fonctionnement des activités d'EDUSIGN et devra s'effectuer lors des horaires d'ouverture du ou des établissements d'EDUSIGN.

L'audit devra respecter les règles de sécurité en vigueur dans les locaux d'EDUSIGN.

Un exemplaire du rapport d'audit sera remis à chaque Partie.

En cas de non-respect par EDUSIGN de ses obligations contractuelles constaté lors d'un contrôle, EDUSIGN devra y remédier dans un délai raisonnable convenu entre les parties. À défaut d'accord trouvé sous sept (7) jours ouvrés sur ce délai, le Client pourra résilier le contrat par tout moyen écrit avec un préavis de quatorze (14) jours ouvrés. Dans ce cas, le montant du contrat sera ajusté au prorata temporis à compter de la date de résiliation. Seules les sommes relatives aux prestations déjà exécutées ou engagées avant la résiliation resteront dues par le Client à EDUSIGN.

## **24. Conservation des données personnelles et RGPD**

### **24.1. Données récoltées**

Seules les données utiles au bon fonctionnement

des services fournis par EDUSIGN dans le cadre du contrat établi avec Le Client ainsi que de l'application EDUSIGN sont utilisées.

Selon les paramètres définis par l'Administrateur sur EDUSIGN, certaines données à caractère personnel des Utilisateurs peuvent être collectées, stockées et traitées par EDUSIGN. EDUSIGN agit en qualité de sous-traitant et le Client en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le Client est seul responsable des données personnelles qu'il collecte et traite via EDUSIGN, y compris en cas d'insertion de données sensibles.

Les données personnelles traitées par EDUSIGN sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'exécution du contrat entre EDUSIGN et le Client, pour les finalités déterminées par ce dernier.

Ces données sont conservées pour une durée n'excédant pas la durée légale ou les besoins strictement nécessaires aux finalités du traitement, sauf demande spécifique du Client.

EDUSIGN met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données personnelles, notamment pour prévenir leur accès, leur divulgation, leur altération ou leur destruction non autorisés.

Les données peuvent être stockées et traitées sur des serveurs sécurisés situés au sein de l'Union européenne ou dans des pays assurant un niveau de protection adéquat, conformément aux exigences du RGPD.

Les données personnelles peuvent être transmises à des sous-traitants ou partenaires contractuels d'EDUSIGN, uniquement lorsque ces derniers fournissent des services essentiels à l'exécution du contrat.

Ces sous-traitants sont soumis aux mêmes obligations de sécurité et de confidentialité que EDUSIGN et ne peuvent traiter les données que sur instruction d'EDUSIGN, dans le cadre strictement nécessaire à la fourniture du service.

Conformément au RGPD, le Client et les Utilisateurs disposent de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité des données les concernant.

Le Client peut également, à tout moment, demander une modification de la durée de conservation ou la suppression des données personnelles via une demande écrite adressée à EDUSIGN par email à [dpo@edusign.com](mailto:dpo@edusign.com) ou par courrier recommandé. EDUSIGN s'engage à traiter toute demande dans les meilleurs délais et à mettre en œuvre les mesures nécessaires conformément aux obligations légales applicables.

EDUSIGN

131 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet, France.

Société immatriculée à Versailles sous le Numéro 882064165 et au Capital de 833,01€

Des détails sur la politique de protection des données, la sécurité et les engagements d'EDUSIGN en matière de traitement des données personnelles sont accessibles sur son site internet à l'adresse suivante : <https://trust.edusign.com/>

Un Accord de Traitement des Données (DPA) est disponible sur demande à [dpo@edusign.com](mailto:dpo@edusign.com)

Pour toute question relative au traitement des données personnelles, il est possible de contacter le délégué à la protection des données (DPO) à [dpo@edusign.com](mailto:dpo@edusign.com)

## **25. Tarifs développements spécifiques**

Pour tout développement spécifique de fonctionnalité, modification du Service, ou toute évolution additionnelle souhaitée par le Client, non-incluse dans le présent Bon de Commande, et pouvant intervenir dès la première année d'exploitation du Service, pour lequel l'édition d'un Bon de Commande est nécessaire, le Prestataire proposera les tarifs journaliers suivants :

Développement : 800€ HT par jour

Gestion de projet : 800€ HT par jour

Autre personnel : Tarif variable, à valider par le Client